



ASSOCIATION HAUT-RHINOISE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER

<https://www.ancgg.org/ad68/>

PREMIÈRE ADHÉSION À L'AHRCGG (2026)

NOM (en majuscules)..... Prénom.....

Adresse complète.....

Code postal..... Ville.....

Tel..... Email.....

Date de naissance..... Profession.....

(A cocher s'il y a lieu)

- ☐ Permis de chasser de moins d'un an
- ☐ Garde-chasse assermenté
- ☐ Conducteur agréé UNUCR
- ☐ Cotateur agréé

Je désire :

☐ Adhérer à l'AHRCGG (*cotisation annuelle*) 25€

☐ M'abonner à la revue trimestrielle de l'ANCGG 35€
« Grande Faune Chasse Gestion » réservée aux membres
(4 numéros/an, facultatif mais conseillé)

TOTAL

Après avoir pris connaissance de la **Charte de l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier (voir ci-après)**, je m'engage à la respecter scrupuleusement et à la promouvoir.

Date.....

Signature.....

Payable par chèque bancaire établi à l'ordre de l'AHRCGG et envoyé à :
Lionel PERAUD – 10 porte du miroir 68100 MULHOUSE
contact.ahrcgg@gmail.com

OU par Virement → IBAN FR76 1513 5090 1708 7718 0224 978



ASSOCIATION HAUT-RHINOISE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER

<https://www.ancgg.org/ad68/>

Le grand gibier constitue un admirable patrimoine naturel. Toutes les espèces doivent en être sauvegardées et leur qualité maintenue, pour le bénéfice de tous ceux qui aiment, respectent et utilisent la nature.

La chasse, à qui incombe la régulation du gibier, doit donc maintenir dans nos massifs boisés de plaine ou de montagne une vie animale aussi abondante et variée que possible. Elle doit aussi veiller à ce qu'il ne soit pas porté atteinte à la pérennité de la forêt et à ce que les légitimes intérêts des agriculteurs et des sylviculteurs ne soient pas lésés.

Compte tenu de ces impératifs et au-delà des règlements que chacun a l'obligation de respecter, les chasseurs de grand gibier doivent orienter leur activité vers une véritable gestion des cheptels sauvages.

En conséquence, leurs principaux objectifs se définissent ainsi :

- Favoriser la continuation de la chasse du grand gibier en France, quand ses prélèvements sont raisonnables et équilibrés et quand elle est pratiquée avec le respect de l'animal.
- Acquérir le meilleur niveau possible de connaissances en matière de biologie et de comportement du grand gibier, ainsi que ses rapports avec l'environnement dans lequel il vit et évolue.
- Améliorer les procédés de chasse, afin de maintenir les populations animales à un niveau optimal, tant en nombre qu'en qualité, en fonction des ressources du milieu.
- Savoir mettre en œuvre les méthodes modernes d'aménagement des territoires, pour rendre plus favorables les conditions d'existence du grand gibier et diminuer ses dégâts.
- Veiller sur l'état sanitaire et l'évolution qualitative des cheptels par les moyens de contrôles biologiques appropriés.
- Considérer que le trophée n'est pas un but en soi et ne doit être l'objet d'aucune compétition.
- Utiliser à bon escient les armes et les munitions les plus adéquates, afin que les tirs s'effectuent dans les meilleures conditions possibles et de la façon la plus humanitaire.
- Organiser la recherche systématique de tout grand gibier blessé, notamment à l'aide d'un chien spécialement éduqué, chaque animal perdu étant à inscrire comme un échec cynégétique et un gâchis des ressources naturelles.
- Favoriser la lutte contre le braconnage, qui constitue une atteinte grave contre la conservation de la nature.
- Participer à une action associative qui a pour but de promouvoir une gestion cynégétique compétente et rationnelle du grand gibier